

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi je commenterai des propos tenus par le solliciteur général en dehors de la Chambre. Le député n'a qu'à poser sa question comme il se doit au solliciteur général, à son retour à la Chambre, il mettra les choses au point.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je pose maintenant la question de privilège. Comme le ministre de la Justice a dit que je dénaturais les faits...

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Un instant, du calme. Le ministre de la Justice a dit que je dénaturais les faits en relatant que le solliciteur général révélait en dehors de la Chambre des choses qu'il refusait de dire ici, sans les avoir vérifiées au préalable; j'aimerais donc savoir maintenant qui a dénaturé les faits. Lorsqu'il s'agit d'une question de confiance, les ministres disposent des dossiers, nous pas. Voyons s'ils sont prêts à vérifier ces faits et à les révéler à la Chambre au lieu de le faire à la télévision, comme le premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est là un sujet de débat.

* * *

LA POLLUTION

LA FUITE DE PÉTROLE À CHERRY POINT—L'ÉVALUATION DES FRAIS DE NETTOYAGE ET LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports ou au ministre de l'Environnement. Je ne sais pas au juste lequel a compétence. Ma question concerne la fuite de pétrole d'il y a environ deux semaines à Cherry Point. Le ministère des Transports ou celui de l'Environnement ont-ils amorcé une étude de cette récente fuite de pétrole pour déterminer les frais de la dépollution, sa suffisance et celle des mesures de protection, et si un rapport des résultats de cette étude, si elle a été entreprise, sera présenté à la Chambre aussitôt que possible.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, une étude semblable est maintenant affaire courante lors de tels incidents pour que nous puissions accumuler des renseignements additionnels. Il n'y aurait aucune raison valable, une fois les faits recueillis, de ne pas les rendre publics.

LA FUITE DE PÉTROLE À CHERRY POINT—L'ATTITUDE DES É.-U. À LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Environnement au sujet des délibérations de la conférence de Stockholm. Les États-Unis se sont-ils engagés à Stockholm à observer à l'avenir une certaine ligne de conduite qui s'appliquerait dans les situations rappelant la tragédie de Cherry Point, la conférence a-t-elle modifié de façon sensible la politique des États-Unis et quelle serait éventuellement la nature du changement?

[M. Woolliams.]

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, divers principes auxquels on a souscrit à la conférence s'appliqueraient à des cas semblables à celui de Cherry Point, lorsqu'il s'agirait de prévoir ou de prévenir pareils accidents à l'avenir, mais aussi certainement lorsqu'il s'agirait d'organiser la dépollution et la procédure de dédommagement.

LA RÉPONSE DES É.-U. À LA RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il reçu une réponse du gouvernement des États-Unis au sujet de la résolution adoptée par la Chambre le 9 juin à l'égard du déversement de pétrole à Cherry Point, à la suite d'une motion du député de Fraser Valley-Est et aussi au sujet de la résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre le 15 mai, à la suite d'une motion du député de Skeena? Le ministre aurait-il alors l'obligeance de déposer les copies de ces réponses du gouvernement des États-Unis?

• (1510)

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'étais à la Chambre, j'ai bien dit que nous avons reçu une réponse aux instances présentées par le gouvernement et appuyées par la résolution de la Chambre selon lesquelles la question de l'acheminement du pétrole dans les étran-glements de long du littoral du Pacifique devrait être confiée à la Commission mixte internationale. Les États-Unis ont rejeté la proposition et proposé que l'on confie plutôt la question au comité des problèmes transnationaux de l'environnement que présideront mon collègue, le ministre de l'Environnement et le président du Conseil de l'environnement aux États-Unis. Puisque les résolutions de la Chambre étaient présentées à cet effet, on peut considérer qu'il s'agit de la réponse des États-Unis.

M. Douglas: J'aurais une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va accorder la parole au député pour une dernière question supplémentaire. Il ne nous reste que trois minutes avant la fin de la période des questions. Essayons de faire plus vite.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il quel est le mandat de ce comité des problèmes transnationaux de l'environnement, quand le comité se réunira vraisemblablement, et si le Canada insistera pour que la question de la route de Cherry Point à Valdez soit inscrite à l'ordre du jour?

L'hon. M. Sharp: Mon collègue pourrait peut-être répondre à une partie de la question, mais pendant son absence j'ai eu accès aux messages. Les États-Unis aimeraient renvoyer à ce comité ce que nous avons projeté de confier à la Commission mixte internationale, qui comprend la question mentionnée par l'honorable représentant. Nous nous inquiétons du transport actuel et éventuel du pétrole dans cette région et de ses répercussions sur l'environnement. Le mandat auquel nous songions pour la Commission mixte internationale sera confié à ce comité, je crois, bien qu'il y ait, bien entendu, une différence entre un comité comme celui-là et la CMI.